



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 11 FEV. 2019



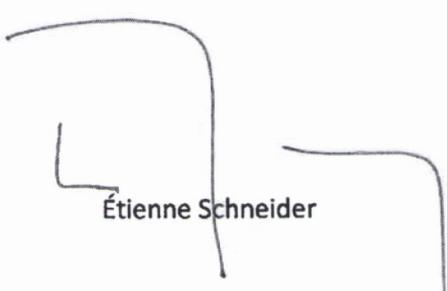
Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP-145-02/JM-rg

Objet: Question parlementaire N° 145 du 4 janvier 2019 de Madame la Députée Octavie Modert

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse commune à la question parlementaire reprise sous rubrique.



Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider et M. le ministre des Finances Pierre Gramegna à la question parlementaire nr 145 du 4 janvier 2019 de Mme la députée Octavie Modert

Le projet présenté par le ministre du Travail et de l'Emploi en présence de la Secrétaire d'Etat à l'Economie début octobre 2018 au château de Schengen entend répondre au besoin accru de main d'oeuvre qualifiée dans le secteur horeca. En effet, le secteur hébergement et restauration comptait en 2017 près de 20.400 emplois, qui sont en constante augmentation. Une offre de formation en hôtellerie-restauration serait ainsi fort utile pour former ou requalifier des personnes à la recherche d'un emploi. Le gouvernement reste convaincu de l'utilité, voire de la nécessité, d'amplifier les efforts de formation dans ce domaine au vu du manque de main d'oeuvre qualifiée et des opportunités dans ce secteur.

Le projet d'intégrer le château de Schengen dans un projet de formation en hôtellerie-restauration est en phase d'analyse préliminaire en vue de déterminer les conditions-cadre d'un éventuel rachat par l'Etat. Sachant que le château de Schengen est un bâtiment classé, une analyse détaillée est nécessaire avant de pouvoir, le cas échéant, entamer les démarches nécessaires. Le projet n'est ainsi pas prévu au budget 2019.